JOURNAL CRITIQUE.

J'abserve tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. H.

QUEBEC, MERCREDI 27 AVRIL, 1859.

No. 2

public, que la Josupir Lanocue est auto tère parce que l'opposition a accèpté com- mande si nous avons un maire et des conrisé à recevor les sommés dues à cet éta- me un pis aller la mesure ministérielle; seillers? Si nous en avons, pourquoi nlors Elissement of d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas L'Observateur" sont priés de nous avertir. On a besom pour ce journal d'agents actifs à la campague.

& Puime. - Ceux qui nous obtiendront ministérielle. cinq abonnes payant d'avance, recevront gratis, L'Observateur pendant un an.

AVIS.

campagne omettent d'apouter à leur demanpour cet objet. Comme nous sommes déternadien qui, vivant grassement au moyen des pitances fournies par le minisfère, a - accoutumé ses lecteurs à recevoir gralis son journal, nous informons les personnes prospérité générale du pays. Donc les deux de la campagne désireuses de s'abonner à sections de la province devaient, sons que A Observateur que l'abennement, est des Pon indemnisat Rane pour les savoricer tou-CINQ chelins of INVARIABLEMENT payable d'avance.

LA TENURE SEIGNEURIALE.

Croyant que la loi de 1854 avait donné le coup de mort au régime féodal qui, pendant de si longues années, avait paralysé l'industrie camalienne, un grand nombre de nos compatriotes des campagnes, avaient employé toutes leurs économies dans la construction de moulins. Les seigneurs qui, sauf quelques rares exceptions, sont les ennemis invêtérés de toute amélioration et de tout progrès dès que seurs privilèges qui ne sont que d'odieux abus trop longtemps tolérés, sont frappés en brèche; les seignenrs, disonsnous, poursuivirent en justice ceux qui avaient sacrifié ainsi leur santé et leurs économies ¿poer contribuer à la prospérité du pays. De sorte que pour avoir cru les ministres actuels seigneurs des sommes exorbitantes pour -avoir le droit de construire des moulins, ou d'abandonner à ces messieurs les fruits de

mais quand on songe au prix de quels sacrifices le ministère a réglé cette question, le charme disparait et l'on comprend qu'il était du devoir des députés démocrates d'opposer, sur béaucoup de points, la mesure

Il est bien vrai que maintenant les droits casuels no seront payés qu'indirectement par les censitaires, mais qui fournit l'argent avec lequel la province paient directement ces droits, sinon le peuple? Il fallant donc Chaque jour, de nouvaux abonnés de la règler, cette question aussi économiquement possible, et non oas donner £500,000 de d'abonnement les uing chelins requis au Haut-Canada et £155,000 aux townships de l'Est pour avoir, nous Bas-Canadiens, le miné à ne pas insiter le propriétaire du Cu- droit de faire disparaître une plaie sociale. Car bien que touchant plus directement le Bas-Canada, l'existence de la tenure seigneuriale n'en était pas moins un obstacle à la fes deux, payer également les frais de son abolition. Autrement, il faudrait fégislater à la fois pour le Bas-Canada, le Haut-Canada, les townships de l'Est et d'autres parties du pays. Ce qui équivaudrait à l'anarchie.

> Voilà pourtant comment le ministère Cartier législate.

ENCORE UNE SINECURE.

On sait qu'en présence du mécontentement général manifesté à l'égard du cotiseur de la Corporation, monsieur Roy, les conseillers le remplacèrent par monsieur A. Matte. Mais pour avoir perdu sa place, monsieur, Roy n'en a pas moins conservé l'affection de plusieurs conseillers auxquels il a, sans doute, rendu service, en temps d'élection. Aussi, ces messieurs s'efforcent- quatre jours sur la sellette. Son témoignage ils de lui témoigner leur reconnaissance. Un n'a été qu'une suite de contradictions et de capables de législater homoètement, beaucoup consoiller nous a assuré que pour parvenir de nos cultivateurs, naguere fortunés, a ce but, on a décide de créer expressément se trouvèrent, alors, obligés de payer aux pour monsieur Roy la charge de collecteur pour monsieur Roy la charge de collecteur de la cité! Comme cette nouvelle sinécure! complices, ne savent par quel moyen le rerongera le budjet, on éliminera un monsieur | tirer de cet impasse. D'un autre côté, mon-McConnell dont les services sont indispen-sieur Patry a démontré de la manière la tant de labeur et de sacrifico.s Pour calmer sables et qu'il faudra remplacer! Il est bon plus irrécusable que tous les travaux des la juste indignation des censitaires ainst d'ajouter que monsieur McConnell n'a qu'un phares sont estimés par l'architecte-certificatrompés, le procureur-général Cartier a saluire d'environ \$360, et que l'on donnera teur à une somme trois fois plus forte que

153- Nous prévenons nos abonnés et le Jessent du chanter les longages du minis- | pillage des deniers municipaux, on se depermettent-ils que l'argent public soit aihsi gaspillé? Pourquoi créer une place de collecteur municipal, quand les deux chtiseurs terminent en deux mois toute leur besogrie? et qu'ils sont tenns de collecter les detter actives de la Corporation? N'est-ce pas voler les citoyens en se megunnt d'éux 🥍 -

FAITES YOUS SOLDAT!

Quand le coffre public est vide et que les impots douaniers ou nutres revenus ne sufficent point pour l'emplir, alors on a recours aux taxes directes. Pour returder encere la banqueroute qui inévitablemen# devra être déclarée, le procureur Cartier et ses collègues imposent des droits directs de toute sorte. Aujourd'hui ils imposont un droit sur les journaux, et par une autre loi, ils se proposent de faire paver à chaque individu qui n'est pas milicien la somme de

centius pour lubvetir à l'entretien d'une milice inutile et rumeuse! En Europe, où le régime constitutionnel est pour ninsi dire étouffé, on buillonne la presse et Pon dépeuple le pays; en Canada, on appauvrit les deux. Autres contrées, untres mœurs, mais c'est toujours le même but : Pabrutissement et l'appauvrissement du pouple au profit de quelques parvenus ou de quelques coteries. Tout cela ne peut nous mener qu'à la ruine, et, grace au ministère Cartier, nous y arrivons à la course.

LE RETOUR.

L'architecte-certificateur Pierre Gauvrenu est revenu, samedi soir, de Toronto. Son voyage qui, selon les cabaleurs ministériels, ne devuit être que de trois jours a duré trois semaines. L'architecte-certificateur a été mensonges. Les comptes qu'il a fournis sont tellement fabuleux que ceux des députés qui sont ses défenseurs parcequ'il sont ses proposé de règler à sa façon la tenure sei- probablement à monsieur Roy \$900 par celle qu'ils ne valent. Où est la balance? guouriale. Les journaux ministériels ne année comme ci-devant. Devant un tel gas- Demandez à Baby, à Gauvreau, à Simard,